Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9170531
Centre d'intérêt: 110

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

La qualité de l'éducation : des actions à mener en priorité / la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. -- [Sainte-Foy] : La Fédération, 1987.
73 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 1834 ; dossier 111.04.

Descripteur(s): Qualité de l'éducation • Formation générale • Formation professionnelle • Services aux étudiants • Adaptation scolaire • Education des adultes • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Suite aux "Etats généraux sur la qualité de l'éducation" tenus en 1986, la FCSCQ veut, par ce document, identifier les principales problématiques mises en relief aux Etats généraux, les orientations suggérées par les régions aux niveaux local et régional et les priorités d'actions qu'elle a retenues. Ces priorités couvrent l'ensemble de la réalité de l'éducation de niveau primaire et secondaire dans les cinq secteurs suivants: la formation générale, la formation professionnelle, l'adaptation scolaire, les services complémentaires et l'éducation des adultes.

Type de document:

9170531

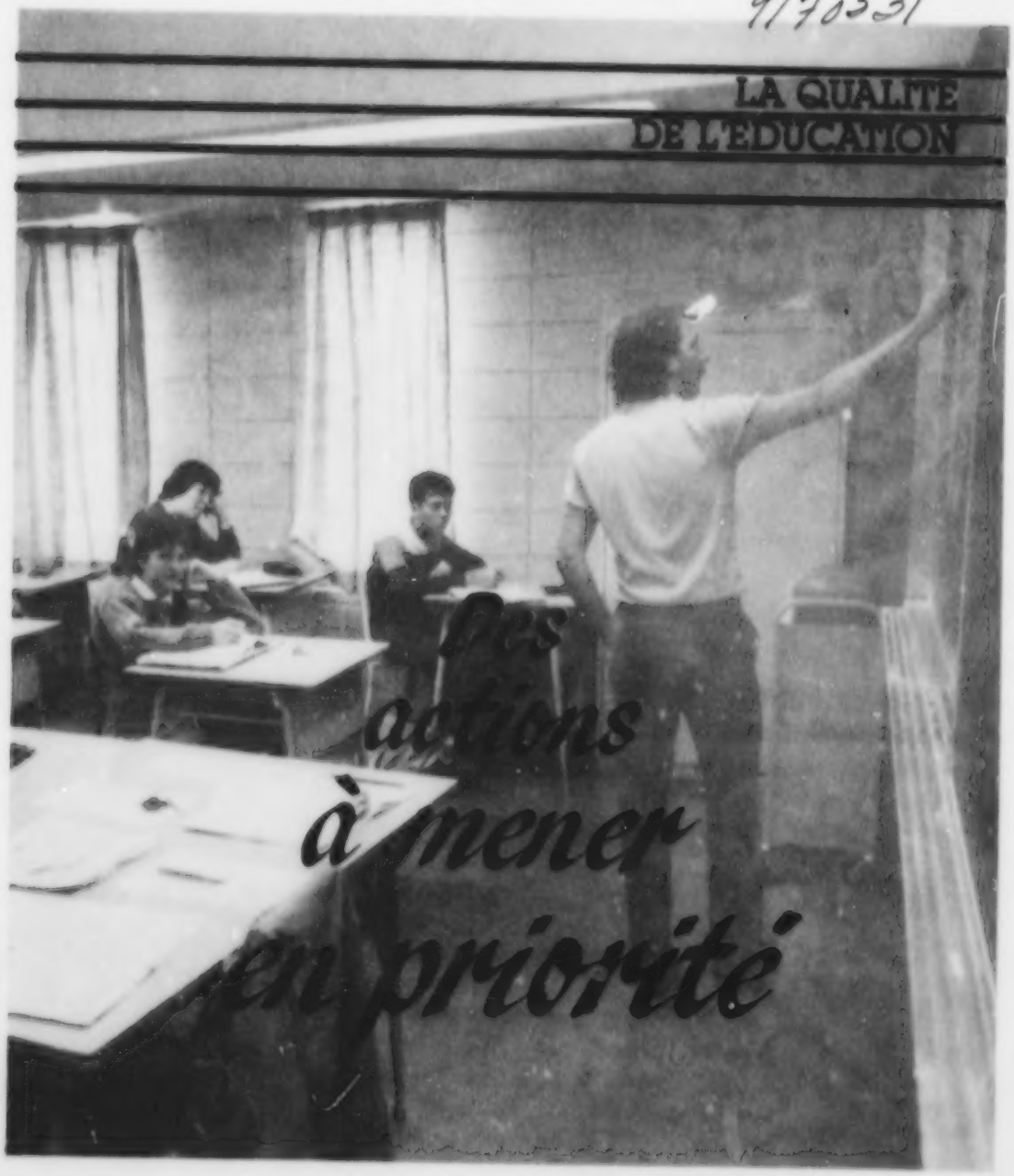

fcscq

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

Document: 1834
Dossier : 111.04
Août 1987

TABLE DES MATIERES

PAGE

1. Des Etats généraux à aujourd'hui..... 5

1.1 Le contexte général..... 5

1.2 Des problèmes mis en évidence aux Etats généraux... 5

1.3 Les consensus fondamentaux identifiés aux Etats généraux..... 6

1.4 L'action de la Fédération depuis les Etats généraux..... 7-10

- la publication et la diffusion des Actes des Etats généraux
- la création du comité du C.A. sur la qualité de l'éducation
- une réflexion en régions pour identifier des actions correctrices à privilégier
- une diffusion locale et régionale pour des actions à mener à ces niveaux
- analyse des suggestions des régions quant à des actions à mener au plan provincial

2. Synthèse des rapports régionaux..... 11

3. Les priorités d'actions retenues par la Fédération..... 54

4. Conclusions..... 71

1. DES ETATS GENERAUX A AUJOURD'HUI

1.1 Le contexte général

Depuis 25 ans, le système public d'éducation primaire-secondaire a connu de nombreuses transformations qui ont touché à peu près toutes les dimensions de la vie éducative et administrative. Les structures ont été modifiées, de nouvelles politiques ont été promulguées dans tous les secteurs d'intervention éducative, les programmes ont été révisés, des ressources nouvelles ont été accordées dans l'espoir d'améliorer la qualité de l'éducation. Depuis 1980, les effets de la décroissance se sont fait sentir fortement et ont affecté le niveau de ressources disponibles entraînant des coupures de services et des remises en question.

1.2 Des problèmes mis en évidence aux Etats généraux

Si la nécessité de comprimer les ressources a amené certains problèmes, il serait cependant fallacieux d'y voir la seule explication à tous les maux de notre système d'éducation d'aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'une des principales conclusions qu'on puisse tirer du vaste processus de réflexion mis en branle par la Fédération en 1984, lorsqu'elle a décidé de reconnaître la qualité de l'éducation comme l'une de ses priorités

d'action. Les groupes de travail qui furent créés à ce moment et qui ont procédé à une première analyse critique, de même que la vaste opération en partenariat des Etats généraux qui a marqué la fin de l'année 1985 et la première moitié de l'année 1986, ont permis de mettre en lumière bien d'autres facteurs explicatifs: bouleversements continuels des structures, une certaine incohérence entre les orientations retenues et les actions mises en branle pour les concrétiser de même que les moyens et ressources fournis, un dialogue déficient entre les divers intervenants dû notamment à un climat d'affrontement et à des luttes de pouvoir, un état de déresponsabilisation et de démotivation résultant d'une trop grande centralisation, un certain laxisme et une absence de rigueur à tous les niveaux qui se reflètent, entre autres, par le peu de préoccupation pour l'évaluation sous toutes ses formes, etc.

1.3 Les consensus fondamentaux identifiés aux Etats généraux

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive mais elle permet du moins de comprendre un peu pourquoi, lors des Etats généraux, les organismes membres du comité organisateur ont été d'accord à reconnaître trois grands consensus jugés caractéristiques des discussions en ateliers. Ces consensus sont les suivants:

- Nécessité d'une plus grande stabilité: pas de chambardement des structures, programmes, etc. Base de financement plus stable également. Mieux planifier les changements.

- Nécessité d'une amélioration dans les matières de base: avoir des exigences plus élevées et plus de rigueur dans les matières de base, particulièrement au niveau de la langue maternelle et des mathématiques.

- Nécessité de systématiser davantage la concertation entre tous les intervenants du système.

Bref, si les orientations de fond ne sont pas remises en question d'une façon fondamentale, il faut tout de même se rendre à l'évidence que la population de même que les intervenants qui oeuvrent dans le système constatent que les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs entretenus et que des améliorations diverses doivent être apportées.

1.4 L'action de la Fédération depuis les Etats généraux

En mai 1986, l'assemblée générale de la Fédération a reconduit pour l'année 1986-1987 la priorité sur la qualité de l'éducation et mandaté ses instances politi-

ques et administratives pour assurer un suivi au vaste forum de réflexions amorcé il y a deux ans et qui a connu son point culminant en avril avec la tenue des Etats généraux.

La première tâche à faire a été évidemment de réaliser la synthèse des discussions faites lors des Etats généraux. Amorcée dès le mois de mai 1986, immédiatement après les Etats généraux, cette opération d'envergure s'est échelonnée de mai à octobre 1986 et la publication et la diffusion des Actes des Etats généraux a fait l'objet d'un lancement en conférence de presse, à Montréal, le 12 novembre 1986.

Dans la même période, plus précisément en août 1986, le conseil d'administration de la Fédération adoptait un plan d'action pour assurer un suivi aux Etats généraux et créait un comité formé de huit (8) membres du conseil pour en articuler et en suivre la réalisation.

Comme il avait été convenu de mettre à court terme l'accent sur l'action locale et régionale, le plan d'action comportait une phase de réflexion au plan régional dont l'objectif était d'identifier, à partir des problématiques constatées lors des Etats généraux et dans des groupes de travail l'année précédente, des actions correctrices à privilégier aux niveaux local,

régional et provincial pour améliorer la qualité de l'éducation. Une instrumentation de support aux régions a été préparée à cette fin et la collaboration des régions fut ensuite sollicitée pour cette opération où chacune des régions était invitée à définir elle-même les modalités de fonctionnement et mécaniques de travail, dans le cadre d'un échéancier uniforme cependant.

Cette opération s'est réalisée d'octobre 1986 à mars 1987 dans neuf régions sur onze (les deux autres ayant décidé de reporter leur action à plus tard) et selon des modalités diverses (comité régional, colloques régionaux, structure de partenariat multi-agents, table régionale des directeurs généraux ou des directeurs des services éducatifs, partage entre commissions scolaires d'une même région, etc.). On ne dispose pas malheureusement de chiffres précis pour chacune des régions mais on peut néanmoins affirmer que plusieurs centaines de personnes se sont impliquées dans cette opération en régions qui nous a permis de disposer d'un répertoire d'actions correctrices à divers niveaux d'intervention.

Les actions identifiées aux niveaux local et régional ont fait l'objet de diffusion à ces niveaux selon des modalités propres à chacune des régions (réunions régionales, expédition du rapport dans chacune des commissions scolaires, etc.).

Les suggestions d'actions en provenance des régions et concernant le niveau provincial ou d'intérêt pour ce niveau ont fait l'objet d'une synthèse soumise ensuite à un groupe de travail technique formé de représentants des régions (7 personnes ont participé à une réunion tenue le 24 mars en plus du responsable de ce dossier à la Fédération). Ce groupe de travail a identifié, pour chacun des cinq (5) secteurs suivants (formation générale, formation professionnelle, adaptation scolaire, services complémentaires et éducation des adultes), les éléments qui ressortaient le plus des rapports des régions et formulé certains commentaires susceptibles d'aider les instances politiques de la Fédération à faire un choix judicieux de priorités d'actions.

Les réflexions et commentaires de ce groupe technique ont ensuite été analysés par le comité du C.A. sur la qualité de l'éducation qui a sélectionné des priorités d'actions qu'il a recommandé au C.A. de retenir. A sa réunion du 24 avril 1987, le Conseil d'administration de la Fédération entérinait ce choix de priorités et mandatait le comité du C.A. sur la qualité de l'éducation pour définir plus concrètement les modalités de leur mise en oeuvre.

2. SYNTHESE DES RAPPORTS REGIONAUX

Les rapports des régions contenaient une grande quantité de suggestions d'actions pour apporter des correctifs aux problèmes constatés en éducation au Québec. Un grand nombre de ces suggestions s'adressaient aux niveaux local et régional et l'on ne s'était pas fixé comme objectif d'en dresser la synthèse, ce qui aurait nécessité un travail d'une envergure trop considérable dans le temps dont nous disposions.

Par ailleurs, il avait été déterminé, dès le départ, que nous devions nous limiter à travailler avec les éléments des rapports des régions qui présenteraient un intérêt dans la perspective d'actions à mener au plan provincial. Cela a donné lieu à une première synthèse que nous avons étudiée avec notre groupe de travail technique.

De cette première synthèse, le groupe technique a identifié les éléments qui ressortaient le plus dans les rapports des régions. Il en est découlé une deuxième synthèse où l'on retrouve les actions suggérées par les régions dans les grands secteurs suivants:

- formation générale,
- formation professionnelle,
- adaptation scolaire,
- services complémentaires,

- éducation des adultes.

C'est cette synthèse que nous vous présentons dans cette section du rapport.

2.1 FORMATION GENERALE

Eléments qui ressortent le plus concernant le thème Formation générale

1. La nécessité de préciser la mission de l'école:

   - il faut cesser de considérer l'école comme un "fourre-tout" et de lui demander de suppléer à toutes sortes de carences de la famille ou de la société;

   - l'école est envahie de toute part par le socio-communautaire; sans remettre en question que l'école doive intégrer une certaine mission sociale, il faut contrer cet envahissement, mieux situer ce qu'il lui revient d'assumer, ce qui veut dire faire des choix, établir des priorités, diminuer le nombre de demandes de type socio-communautaires qu'on veut lui voir assumer, mieux arrimer cette mission sociale à la mission éducative;

   - établir une plus grande cohérence entre les exigences ou orientations qu'on formule au plan provincial et les actions qu'on met de l'avant pour les atteindre de même que les ressources que l'on affecte;

   - mieux coordonner les actions des divers intervenants par un effort de concertation accrue entre eux et en confiant au MEQ un rôle de maître-d'oeuvre qui fait que toutes les demandes proviennent d'un guichet unique;

- d'une manière générale, accorder plus de temps aux matières de base par rapport aux matières de formation générale. Implications: réduction du nombre de matières à enseigner, révision de la grille-matières, intégration des matières, etc.

2. **Cesser les chambardements et les perpétuels recommencements:**

On souhaite de la stabilité dans les structures, dans les régimes pédagogiques, dans les programmes, dans les politiques, dans les outils pédagogiques, etc. Qu'on se donne le temps nécessaire pour bien évaluer (laisser "mûrir"); corriger ce qui doit l'être sans tout chambarder.

3. **Une amélioration est nettement souhaitée au niveau de l'enseignement du français ou de la langue maternelle:**

- on parle d'en faire une priorité à proposer à toute la population et à tous les intervenants scolaires; qu'on se fixe comme objectif d'améliorer la maîtrise de la langue maternelle chez les élèves;

- on considère qu'il faut mettre l'accent sur l'écriture (orthographe, syntaxe, grammaire); multiplier les occasions d'écrire; tenter d'identifier les causes des difficultés les plus fréquentes rencontrées en français;

- il faudrait aussi viser à développer davantage le goût de la lecture, exiger plus de lecture des élèves;

- il faudrait également faire en sorte que le français devienne l'affaire de tous les enseignants, rétablir la correction du français dans les autres matières;

- on suggère même de faire de la connaissance du français un prérequis à l'engagement de nouveaux enseignants.

4. **Nécessité d'actions à entreprendre concernant l'évaluation et la supervision:**

- faire en sorte que cette préoccupation d'évaluation passe davantage dans les pratiques, tant au MEQ que dans les commissions scolaires; qu'on en fasse une exigence, une obligation aux personnes en position d'autorité; que ça devienne une activité importante;

- que ces actes d'évaluation et de supervision s'inspirent d'une philosophie plus centrée sur l'aide à apporter ou les décisions correctrices à prendre que sur le contrôle. Développer un climat de confiance;

- qu'on s'applique dans tout le système, et plus particulièrement au MEQ, à développer des outils d'évaluation:

- des apprentissages;
- des personnels;
- de l'enseignement (supervision);

- que les contrôles des apprentissages réalisés par le MEQ soient plus nombreux et plus systématiques:

  - en 3e année du primaire;
  - fin du primaire;
  - en 3e année du secondaire;
  - fin du secondaire;

  et qu'ils touchent plusieurs matières;

- que le MEQ se branche sur le type d'évaluation pédagogique qu'il privilégie;

- qu'on établisse des seuils de performance dans les matières et qu'on s'assure de la maîtrise des exigences minimales avant de permettre la promotion des élèves;

- qu'on perfectionne les personnels, notamment les directions d'école, en supervision pédagogique.

5. **L'encadrement des élèves se doit d'être amélioré:**

Parmi les mesures suggérées, on note plus spécialement:

- l'affectation de ressources additionnelles de soutien aux enseignants pour le suivi pédagogique et pour les services aux élèves qui présentent des caractéristiques particulières (élèves en difficulté, handicapés, allophones, etc.);

- au 1er cycle du secondaire, avoir recours à des généralistes, comme au primaire; exploiter des formules du type titulariat, tutorat;

- baisser les ratios: maîtres/élèves, maîtres-groupes;

- favoriser l'enseignement semestriel et l'intégration des matières.

6. **Accent à mettre sur la compétence des enseignants:**

Cette préoccupation s'exprime en diverses façettes d'actions à mener.

a) dans les affectations:

- privilégier le critère compétence ou capacité à celui de l'ancienneté dans l'application des mécanismes de résorption des disponibles;

- limiter les changements de champs ou de matières (cette situation devrait être exceptionnelle); lorsqu'on ne peut éviter de le faire, on doit assurer auparavant à ces enseignants une formation adéquate et leur donner le soutien dont ils ont besoin pour accomplir efficacement leur tâche;

b) dans l'engagement de nouveaux enseignants:

- avoir des exigences élevées lors de l'engagement, notamment en français écrit.

c) au niveau de la formation des maîtres:

- intervenir auprès des universités pour qu'elles révisent les programmes de formation dans l'optique de:

  - donner aux futurs maîtres une connaissance des nouveaux programmes (leur esprit, leurs objectifs, les approches pédagogiques, les principes d'évaluation qu'ils véhiculent, etc.);

  - former davantage des généralistes plutôt que des spécialistes;

- insister davantage sur l'acte d'enseigner, les approches pédagogiques, la relation d'aide à l'élève, le vécu réel des écoles plutôt que trop exclusivement sur les contenus des matières;

- associer davantage les commissions scolaires au processus de formation des maîtres;

- réviser le système des stages pratiques: les allonger et mieux les encadrer en utilisant des enseignants reconnus pour la qualité de leurs pratiques; sur un territoire donné, il pourrait être avantageux d'identifier des écoles ou des classes-pilotes;

- s'assurer de plus de rigueur et avoir des exigences élevées au cours de la période de probation où on devrait exercer une supervision serrée de l'enseignement dispensé par les probanistes;

- exiger des universités une sélection des candidats plus rigoureuse lors de l'admission et aussi lors de l'attribution du baccalauréat en éducation; on mentionne notamment comme exigences accrues:

  - le niveau de connaissances générales,
  - des qualités en communication orale et dans le français écrit;

d) <u>au niveau du perfectionnement:</u>

- orienter davantage le perfectionnement sur les besoins manifestés par les milieux;

- favoriser le principe de la formation continue; penser à des congés sabbatiques pour perfectionnement après un certain nombre d'années d'enseignement;

- fournir du perfectionnement en relation d'aide pour les enseignants en exercice;

- recycler complètement certains enseignants mis en disponibilité.

2.2 FORMATION PROFESSIONNELLE

Eléments qui ressortent le plus concernant le thème formation professionnelle

1. **Effort à faire de promotion et de valorisation de la formation professionnelle:**

   - reconnaissance par un diplôme spécifique;

   - bien informer et sensibiliser les professionnels de l'orientation, de l'information scolaire et professionnelle et les professeurs en éducation au choix de carrières au secteur de la formation professionnelle et à ses secteurs en développement; les sensibiliser aussi à l'importance de faciliter l'intégration des filles dans des métiers non traditionnels où les perspectives d'avenir sont meilleures;

   - reconnaître la formation professionnelle comme un élément de la formation de base, comme une des façons de préparer les élèves à la vie active;

   - promouvoir la formation professionnelle tant au niveau des élèves, des parents, des enseignants de la formationn générale que des administrateurs; des moyens sont suggérés: expositions, visites éducatives dans des centres reconnus, campagnes dans les médias, une certaine intégration de la formation professionnelle dans les cours de

formation générale, par des textes ou des situations pédagogiques tirés du secteur professionnel.

2. **S'assurer d'une meilleure adéquation de la formation professionnelle avec les besoins du marché du travail:**

- développer des relations plus étroites avec les partenaires socio-économiques et avec les ministères à vocation économique et ceux qui se préoccupent de la main-d'oeuvre (M.I.C. - M.M.S.R.). Le MEQ devrait favoriser une meilleure concertation et intervenir auprès d'eux pour simplifier leurs relations avec les écoles et les commissions scolaires;

- favoriser la collaboration des entreprises par des mesures fiscales intéressantes (ex: crédits d'impôt, exemptions fiscales);

- mettre en place des mécanismes favorisant les relations écoles-entreprises (ex: comités industrie-école ou industrie-secteur de formation);

- refaire les programmes en y associant des représentants du milieu industriel pour s'assurer que les programmes répondent aux exigences de l'industrie;

- développer la pratique des stages en milieu de travail, tant pour les élèves que pour les enseignants, pour une meilleure adéquation théorie-pratique.

3. **Urgent besoin de mise à jour et même de recyclage pour les enseignants en formation professionnelle:**

- consacrer des crédits financiers accrus pour le perfectionnement des enseignants;

- la formation et le recyclage du personnel doivent être conçus sur une base permanente afin de suivre l'évolution technologique. On suggère même que le MEQ autorise et finance 10% de la tâche des enseignants de la formation professionnelle à être consacré au perfectionnement;

- comme modalité de perfectionnement des professeurs en disponibilité, certains suggèrent de privilégier les stages prolongés en milieu de travail;

- certains enseignants, peu recyclables, devraient sortir du système; trouver des solutions humanitaires dans ces cas (ex: tenir compte des années en entreprise dans le calcul de l'expérience de travail).

4. **Une clarification des champs de responsabilité du secondaire et du collégial s'impose:**

- que le MEQ clarifie une fois pour toutes les champs propres à chacun des niveaux; qu'on élimine les dédoublements et qu'on reconnaisse les acquis du secondaire.

5. **Examiner la pertinence d'intégrer la formation professionnelle des jeunes et celle des adultes; du moins harmoniser les programmes de cours.**

6. **Clarifier au plus tôt les options au DEP et au CEP.**

7. **Adopter sans tarder la carte des options afin de rationaliser l'offre de services:**

Certains critères sont avancés:

- accessibilité des options à tous les citoyens du Québec; des modalités particulières devront être trouvées pour les régions éloignées;

- favoriser le plus possible la dynamique des milieux;

- penser la carte par secteurs de formation plutôt que de saupoudrer diverses spécialités pointues sur tout le territoire, tenir compte de la vocation économique ou des caractéristiques des milieux;

- assurer un minimum vital à
  res;

- ne pas multiplier les opt
  des centres d'excellence
  et des ressources en loc
  suffisante.

8. **Prévoir des mesures d'aide f**

- traiter les élèves du s
  c'est capital si l'on ve
  s'inscrire au secondaire;

- aide à la pension du mê
  élèves du collégial pou
  doivent s'expatrier.

um vital à chacune des commissions scolai-

er les options mais plutôt viser à créer
xcellence avec des enseignants de qualité
es en locaux et équipements en quantité

s d'aide financière aux élèves:

èves du secondaire comme ceux du cégep;
si l'on veut que ceux-ci soient motivés à
econdaire;

ion du même niveau que celle accordée aux
égial pour les élèves du secondaire qui
rier.

2.3 ADAPTATION SCOLAIRE

Eléments qui ressortent le plus

concernant le thème Adaptation scolaire

1. Nécessité d'évaluation de la politique du MEQ en adaptation scolaire:

- On constate beaucoup de confusion dans ce secteur; on sent nettement que les gens sont mêlés: les concepts ne sont pas toujours bien compris, les catégories de clientèles ont besoin d'être mieux précisées, les rôles des intervenants ne sont pas bien délimités, les politiques et les ressources ne sont pas en corrélation avec les besoins et la réalité vécue dans les milieux, etc..

- Cette situation est une autre illustration de l'école "fourre-tout". Il faut réévaluer tout ce dossier, morceau par morceau.

- En bref, malgré un accord unanime sur le principe de la politique actuelle d'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, on constate toujours le fait que l'école présente toujours une égale inadéquation pour les élèves doués et les moins doués.

2. Des obstacles se posent à la personnalisation des services à offrir:

Ici, les constats et suggestions touchent plusieurs volets:

a) Nécessité d'un accent accru sur le dépistage, l'identification, l'évaluation des besoins des EDAA:

Divers moyens sont suggérés:

- définir plus clairement les différentes catégories d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

- intervenir de façon plus précoce pour identifier les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage:

  - impliquer les CLSC dans l'approche et le dépistage des difficultés d'apprentissage auprès des enfants de 2 à 5 ans;

  - commencer l'identification des problèmes plus tôt à l'élémentaire;

  - pour les nouveaux élèves qui arrivent au secondaire, identifier leurs besoins en août de préférence à octobre ou novembre.

- outiller les enseignants pour les rendre plus aptes à identifier les lacunes des élèves;

- que les directions d'école s'impliquent dans la démarche d'identification des élèves et de leurs besoins;

- qu'on augmente les ressources humaines de soutien; on réclame en particulier plus d'orthopédagogues;

- qu'on développe des outils d'identification et d'évaluation des besoins.

b) Nécessité d'un meilleur outillage pour personnaliser l'intervention:

- développer des politiques locales en adaptation scolaire;

- développer les plans éducatifs personnalisés (P.E.P.); certains souhaitent même des contraintes en ce sens par l'inscription d'un énoncé dans le régime pédagogique;

- développer des formules d'aide (ex: bilan fonctionnel);

- fournir des modèles d'intégration;

- assurer l'organisation des cheminements particuliers; certains soulignent que les ressources autrefois consacrées au professionnel court qui sera éliminé pourraient être affectées, entre autres à ces cheminements particuliers;

- fournir des ressources de soutien aux enseignants, des orthopédagogues en particulier;

- adapter les programmes ou reconnaître aux milieux la possibilité de le faire (ex: ne pas voir les programmes au complet ou voir certains éléments au secondaire au lieu du primaire). Bref, créer des conditions facilitantes;

- continuer de travailler à modifier les attitudes et modifier les pratiques normalisantes et d'étiquetage des élèves centrées sur la protection du statu quo administratif.

3. **Nécessité de faire aboutir au plus tôt la démarche de concertation MEQ-MSSS:**

- Afin de convenir au plan provincial des services essentiels à assurer et leur donner une garantie d'existence; certains suggèrent des plans triennaux;

- définir les rôles et responsabilités de chacun des réseaux et de leurs composantes provinciales, régionales et locales;

- coordonner les interventions; rôle qu'on voudrait voir assumer par le MEQ;

- assurer une meilleure intégration des ressources du MSSS aux institutions scolaires et surtout un transfert des ressources en même temps qu'un transfert de responsabilités quant à la dispensation du service (désinstitutionnalisation).

4. **Nécessité d'améliorer le soutien aux enseignants:**

a) par de la formation et du perfectionnement sur:

- la relation d'aide;
- l'identification et l'évaluation des apprentissages;
- l'organisation des cheminements particuliers;

b) par une révision des programmes d'études et des contenus de cours à l'université pour la formation des maîtres;

c) par des stages pratiques pour les personnels en exercice qui doivent travailler avec ces clientèles particulières;

d) en abaissant les ratios maître-élèves pour permettre l'intégration de certains élèves dans les classes régulières ou pour les enseignants qui doivent travailler avec des handicapés plus lourds;

e) en injectant des ressources humaines et matérielles supplémentaires pour le secteur EDAA: orthopédagogues, éducateurs spécialisés, etc. Certains suggèrent de se référer aux années 1980-1981.

f) cesser de recourir au "fourre-tout" du champ 1: plusieurs enseignants qu'on y affecte ne sont pas ou peu préparés à travailler avec les clientèles en adaptation scolaire.

5. **Nécessité d'améliorer le financement:**

- le financement actuel ne perset pas aux commissions scolaires de se doter des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins de clientèles très diversifiées et nécessitant des interventions adaptées et individualisées;

- les ratios et les normes de financement qu'on envisage actuellement d'appliquer aux EDAA et qui prévoient des ratios de financement différents pour le primaire et le secondaire sont jugés arbitraires et créeraient même des injustices à certaines commissions scolaires;

- d'une façon générale, on insiste pour que, dans les faits, on ait les moyens de ses politiques ou alors, qu'on révise les politiques pour les ajuster à la réalité.

2.4 SERVICES COMPLEMENTAIRES

Eléments qui ressortent le plus

concernant le thème sur les Services complémentaires

1. **L'expression "services complémentaires" pourrait être révisée:**

Le fait même qu'on les qualifie de "complémentaires" est indicatif du peu d'importance qu'on leur accorde. L'écart est très grand entre la philosophie véhiculée dans le document du MEQ, Vivre à l'école, et la réalité qui découle de la place qu'on leur fait dans le cadre organisationnel et des moyens qu'on leur consacre.

2. **Nécessité d'une meilleure reconnaissance et d'une meilleure promotion de ces services:**

Pour qu'ils soient davantage accessibles, on propose:

- de déterminer un certain nombre de services essentiels et de les inclure dans le régime pédagogique au même titre que les services d'enseignement; qu'on leur accorde un temps minimum à l'intérieur de la grille-horaire; certains suggèrent même d'augmenter pour ce faire le temps de présence-élève à l'école;

- d'organiser ces services en prévoyant des standards minima de ressources humaines, matérielles et financières;

- de conserver au minimum les services actuels et mieux articuler leur organisation;

- faire connaître les services à tous les intervenants scolaires: parents, élèves, personnels, organismes en contact avec les commissions scolaires.

3. **Désir exprimé que le MEQ agisse comme coordonnateur de l'action des autres ministères qui interviennent à l'école:**

- qu'il fasse partager aux autres ministères ses grandes orientations;

- qu'il se concerte avec eux pour établir des priorités qui cadrent avec les siennes et qui respectent les ressources humaines et financières dont disposent les commissions scolaires;

- qu'il fasse en sorte que les intervenants de ces autres ministères reconnaissent la juridiction de l'école en vue d'assurer une intervention tant préventive que curative plus cohérente et plus efficace auprès des jeunes;

- qu'il s'assure que les ressources sont transférées lorsque le milieu scolaire doit prendre charge de certaines responsabilités assumées jusque là par des organismes du milieu des Affaires sociales.

4. **Besoin de favoriser des échanges plus nombreux entre les élèves et les professionnels des services complémentaires:**

- d'une façon générale, on souhaite que les professionnels soient plus en contact avec les élèves, qu'ils se mêlent davantage à eux, qu'ils soient plus visibles, qu'ils sortent davantage de leurs bureaux;

- certains y vont de quelques suggestions:

  - modifier la grille-horaire et réduire le contenu de certaines matières;
  - réserver certains locaux pour les contacts et activités qui relèvent des services complémentaires;
  - ajouter des ressources humaines (ex: spécialistes en relation d'aide, ou responsable des activités parascolaires ou des relations avec les parents, ou encore un directeur-adjoint d'enseignement avec mandat pour les services complémentaires ou encore un enseignant libéré de quelques périodes.

7.5 EDUCATION DES ADULTES

Eléments qui ressortent le plus concernant le thème sur l'Education des adultes

1. **Nécessité de consacrer par une loi-cadre le droit de l'adulte à une formation de base (sec. V) et de promulguer un régime pédagogique spécifique à ce secteur:**

   On veut que le droit de l'adulte à une formation de base soit reconnu légalement, comme pour le secteur des jeunes.

   On considère aussi que le secteur des adultes requiert des règles spécifiques de gestion.

2. **Que l'éducation des adultes soit mieux intégrée à la mission des commissions scolaires et qu'il y ait uniformisation des structures des SEA dans celles-ci:**

   Ceci est exprimé de différentes façons:

   - intervention ministérielle pour uniformiser provinciale-ment les structures des SEA dans les commissions scolaires;

   - souhait que l'éducation des adultes soit rattachée à la commission scolaire et non plus regroupée au niveau régional;

- demande de doter les commissions scolaires d'un minimum de ressources humaines et matérielles stables et permanentes à la disposition du secteur de l'éducation des adultes (locaux et équipements, personnel d'encadrement des formateurs, conseillers pédagogiques);

- reconnaissance de l'obligation des commissions scolaires de se doter de centres exclusifs aux adultes, reconnus et subventionnés au même niveau et selon les mêmes critères que les écoles primaires et secondaires.

3. **Insistance pour assurer une plus grande stabilité du personnel à l'éducation des adultes:**

- fournir à ce secteur des ressources humaines stables et permanentes (ressources d'encadrement des adultes et des formateurs, conseillers pédagogiques, professionnels(les) qualifiés(es) avec un statut d'emploi précis et stable);

- créer un champ spécifique pour l'ensemble du personnel à l'éducation des adultes;

- élaborer une "politique des ressources humaines" pour les éducateurs d'adultes, laquelle comprendrait des conditions normales d'engagement, de rémunération, d'ancienneté, de perfectionnement. Ce besoin de perfectionnement pour les formateurs d'adulte est spécialement mis en lumière; il

faudrait le favoriser davantage, le rendre plus accessible.

4. **Invitation à poursuivre et même accentuer les efforts au niveau de la reconnaissance des acquis:**

- en reconnaître davantage le principe et améliorer l'outillage pour la faire; c'est un système qui évite les cours inutiles et stimule la motivation;

- tenir compte des acquis expérientiels, de la formation personnelle non créditable.

5. **Nécessité d'améliorer le mode de financement du secteur de l'éducation des adultes:**

- pour permettre aux commissions scolaires de se doter de structures et de services minima; de disposer d'un meilleur encadrement des formateurs;

- pour assurer aux formateurs d'adultes une plus grande stabilité d'emploi et de meilleures conditions de travail;

- pour tenir compte de l'augmentation des activités dans ce secteur et donc des besoins accrus;

- pour permettre un perfectionnement des formateurs d'adultes, notamment dans les technologies de pointe;

- pour développer l'éducation populaire et les services à la collectivité;

- pour financer des immobilisations;

- pour mieux tenir compte des besoins à faible densité de population: les normes actuelles de formation de groupe excluent littéralement ces clientèles. Dans ces régions, il faudrait permettre des groupes moins nombreux, financer en heures/élèves, etc.

On réclame, de plus, d'alléger la lourdeur administrative et les contrôles tâtillons qui marquent actuellement le processus d'attestation de fréquentation. Ces contrôles sont coûteux en personnel administratif requis pour les assumer et en temps pour les responsables des SEA au détriment de la qualité des services directs d'accueil, d'encadrement, de programmation, de formation et d'évaluation.

6. **Clarifier les rôles et responsabilités des divers niveaux d'enseignement (secondaire, collégial, universitaire): éliminer les dédoublements et chevauchements.**

7. **Une clarification des rôles et responsabilités des divers ministères qui se préoccupent de l'éducation des adultes est nécessaire:**

- On réclame un seul maître-d'oeuvre, le MEQ, lequel devrait se doter d'une structure et d'un personnel stable à la DGEA. D'autres suggèrent plutôt de créer un Office de l'éducation des adultes, dont l'un des rôles serait d'harmoniser les interventions du MEQ, du MMSR, du MIC, etc. auprès des adultes.

  Quelle que soit la formule choisie, le but recherché est une action concertée des ministères. Cette concertation doit aussi se transposer au niveau régional où l'on aimerait voir les directions régionales du MEQ susciter des rencontres avec les intervenants des autres ministères ou organismes.

3. LES PRIORITES D'ACTIONS RETENUES PAR LA FEDERATION

Sur recommandation de son comité sur la qualité de l'éducation, le Conseil d'administration de la Fédération a retenu des priorités dans chacun des cinq grands secteurs précédemment mentionnés, les suggestions des régions ayant été analysées à partir des critères suivants:

- degré d'importance et urgence d'intervenir;
- évaluation de la pertinence et du réalisme de l'action suggérée;
- conformité avec les orientations de base de la Fédération.

Ces priorités couvrent donc l'ensemble de la réalité de l'éducation de niveau primaire et secondaire. Elles sont assez nombreuses, comme on pourra le constater plus loin, et il est bien évident que tout ne pourra se faire en même temps, les ressources pour leur mise en oeuvre étant limitées. De toute façon, il est important, à cette étape-ci, de disposer d'une perspective d'ensemble quant aux actions à mener quitte à ce que leur mise en oeuvre s'échelonne sur plusieurs mois et même quelques années.

Voici donc, pour chacun des cinq grands secteurs, les priorités retenues par le Conseil d'administration de la Fédération ainsi que les moyens d'action envisagés actuellement pour leur mise en oeuvre:

3.1 **pour le secteur de la formation générale:**

Priorités	**Moyens d'action**
1) Améliorer le français, langue maternelle, particulièrement le français écrit.	·Appui à la consultation du M.E.Q. et invitation aux commissions scolaires à collaborer; (N.B.:c'est déjà fait);
	·Initier un processus de concertation des organismes provinciaux (nos partenaires des Etats généraux) pour procéder ensemble à une analyse des résultats de la consultation faite par le M.E.Q., dégager des consensus et établir des stratégies d'action concertées;

- Lancer un appel aux commissions scolaires pour qu'elles fassent une priorité de cette question et leur suggérer en même temps quelques éléments d'actions possibles;

- Constitution d'un groupe de travail à la Fédération dont le mandat serait notamment de raffiner le contenu de notre message aux commissions scolaires et d'analyser les réponses des commissions scolaires au questionnaire de consultation du M.E.Q. ainsi que le rapport de cette consultation lorsqu'il sera publié;

·Publiciser les initiatives des commissions scolaires en ce domaine ou les aider à faire connaître leurs réalisations.

2) Préciser la mission de l'école, école "fourre-tout", envahie par le socio-communautaire.

·Constituer un groupe de travail pour:

-inventorier les diverses implications de l'école dans le socio-communautaire;

-évaluer la pertinence de leur maintien;

-proposer des secteurs prioritaires et y définir le rôle de l'école;

·Initier une démarche auprès du M.E.Q. pour

·Publiciser les initiatives des commissions scolaires en ce domaine ou les aider à faire connaître leurs réalisations.

2) Préciser la mission de l'école, école "fourre-tout", envahie par le socio-communautaire.

·Constituer un groupe de travail pour:

-inventorier les diverses implications de l'école dans le socio-communautaire;

-évaluer la pertinence de leur maintien;

-proposer des secteurs prioritaires et y définir le rôle de l'école;

·Initier une démarche auprès du M.E.Q. pour

qu'il clarifie ses politiques et ses actions en ce domaine et intervienne auprès des autres ministères pour limiter leurs interventions et coordonner leurs actions auprès des écoles.

3) Développer les mesures de supervision et d'évaluation

·Sensibiliser les commissaires et les directeurs généraux à la nécessité d'agir en ce domaine et leur proposer des balises quant à l'approche philosophique et les principes d'action en cette matière.

Notre récent congrès (mai 1987) fut une première occasion d'aborder cette thématique dans le sens précité; un atelier y était consacré. Il faudra conti-

nuer par divers moyens à inciter les commissions scolaires et aussi le M.E.Q. à s'impliquer davantage en cette matière, à expérimenter et à développer une instrumentation adéquate;

- Favoriser du perfectionnement dans ce domaine en mettant l'accent sur une approche organisationnelle;

- Insister auprès du M.E.Q. et des commissions scolaires:

  - pour que les programmes qu'ils développent contiennent des seuils de performance clairement identifiés à l'avance;

-pour qu'ils systématisent davantage et augmentent le nombre de contrôles des apprentissages et qu'ils fassent de la réussite de ces contrôles des exigences de promotion pour les élèves;

·Questionner les autres organismes provinciaux (nos partenaires des Etats généraux) sur leurs intentions dans ces domaines.

4) Insister encore davantage sur la compétence des enseignants

·Confier au service des relations de travail de la Fédération le mandat:

-d'évaluer les mesures prévues actuellement aux conventions collectives pour

assurer cette compétence;

-de s'assurer que les conventions collectives mettent l'accent sur la compétence dans les mécanismes de résorption de personnel et dans l'affectation.

·Donner des mandats clairs à nos négociateurs patronaux pour qu'ils veillent à assurer ces exigences touchant la compétence des enseignants;

·Former un comité conjoint MEQ-FCSCQ - et représentants du milieu universitaire pour analyser et réformer la formation des maîtres de façon à ce qu'elle réponde davantage aux besoins des commissions scolaires;

·Créer un groupe de travail à la Fédération pour analyser la formation des maîtres et proposer les correctifs requis.

3.2 **pour le secteur de la formation professionnelle:**

Priorités	**Moyens d'action**
1) Effort à faire de promotion et de valorisation de la formation professionnelle	·La réforme annoncée par le ministre comprend une série de mesures en ce sens: -nouvelles exigences et filières d'accès; -diplômes spécifiques (D.E.P., C.E.P.); -révision des programmes; -modernisation des équipements;

-limitation du nombre d'options;

-recyclage et perfectionnement des enseignants;

·Insister auprès du M.E.Q. pour qu'il ajoute aux mesures qui précèdent l'accès à un système de prêts et bourses pour les étudiants en formation professionnelle de niveau secondaire de même qu'une aide à la pension pour les élèves qui doivent s'expatrier, ces mesures se devant d'être comparables à celles qui existent au collégial;

·S'assurer que le M.E.Q. respecte son plan d'action, qu'il y consacre les ressources nécessaires et qu'il procède selon un

échéancier réaliste; il est urgent, entre autres, que le M.E.Q. fasse connaître la liste des programmes du D.E.P. et du C.E.P.;

·Collaborer à l'implantation de la réforme en participant à des comités de travail du M.E.Q.;

·Aider les commissions scolaires à mettre en évidence leurs réalisations en ce domaine. Organiser une foire, par exemple.

2) Assurer une meilleure adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail.

·Notre mémoire remis au M.E.Q. traite de cette question; nous ferons les représentations requises le cas échéant via le comité consultatif qui conseille le M.E.Q. dans l'application de la réfor-

	me. Ce dernier a, par ailleurs, dévoilé récemment des mesures en ce sens.
3) Adoption de la carte des options afin de rationnaliser l'offre de services	·Le processus est déjà en marche au Ministère; notre intervention visera à réclamer du M.E.Q. qu'il permette d'abord aux commissions scolaires de s'entendre entre elles sur la répartition des options et à trancher si celles-ci ne peuvent s'entendre. Nous ferons valoir cette position au sein du comité consultatif.
4) Clarification des champs de responsabilité entre le secondaire et le collégial.	·Cette revendication se retrouve aussi dans notre mémoire et nous continuerons d'insister auprès du M.E.Q. sur cette question.
5) Détermination de mesures à prendre en vue d'harmoniser	·Même commentaire qu'au point 4.

la formation des jeunes et
des adultes.

3.3 **pour le secteur de l'adaptation scolaire:**

Priorités	**Moyens d'action**
1) Evaluation de la politique du M.E.Q. en adaptation scolaire: ses problèmes d'application pour les commissions scolaires.	·Le M.E.Q. a procédé à une recherche là-dessus vers la fin de 1986: -obtenir le rapport et en faire l'analyse avec un groupe de travail. -proposer des correctifs.
2) Faire aboutir les ententes M.E.Q. - M.S.S.S.	·Intervenir auprès du M.E.Q. et M.S.S.S.: -pour qu'ils révèlent les consensus intervenus dans le cadre de la Mission M.E.Q.-

M.S.S.S. quant au partage des responsabilités entre les deux ministères;

-pour qu'ils dévoilent leur plan d'action;

·Consulter les commissions scolaires sur la pertinence des orientations retenues;

·Faire connaître la position des commissions scolaires aux instances concernées.

3) Améliorer le financement.

·Un comité M.E.Q.-réseau a travaillé sur cette question en 1986-87 et des améliorations seront instaurées dans le cadre des prochaines règles budgétaires 87-88. La Commission de financement a mandaté un sous-comité

pour continuer la réflexion sur ce sujet. Il faut attendre les développements avant d'aller plus loin;

- Suivre les travaux sur le transport adapté.

3.4 **pour le secteur des services complémentaires:**

Priorités	**Moyens d'action**
1) Nécessité de clarification par le M.E.Q. de l'action des autres ministères qui interviennent à l'école: les rôles doivent être clarifiés et des priorités établies.	- Exiger du M.E.Q. qu'il convienne avec les ministères concernés de priorités relatives à leurs interventions dans le système, qu'ils respectent la juridiction des intervenants du scolaire et qu'ils acceptent les orientations et l'encadrement scolaire.

2) Identification de services prioritaires à dispenser dans ce secteur.	·Demander au M.E.Q. de colliger des données sur les services existants dans les commissions scolaires et de publier annuellement ou périodiquement ces données dans l'optique qu'elles servent d'indicateurs aux commissions scolaires quant à l'organisation de ces services.

1.5 **pour le secteur de l'éducation des adultes:**

Priorités	**Moyens d'action**
1) Poursuite de l'effort d'intégration de l'éducation des adultes à la mission des commissions scolaires.	·Continuer nos représentations au sein du comité ministériel consultatif sur l'éducation des adultes.
2) Poursuite de la démarche de rationalisation des structures des SEA dans l'ensemble de la province	·Constituer un groupe de travail pour analyser et réagir à la nouvelle proposition du M.E.Q. quant

et dans les régions.	à la réorganisation des SEA.
3) Nécessité d'améliorer le mode de financement de l'éducation des adultes.	•Un comité M.E.Q.-réseau a travaillé sur cette question en 1986-87. De nouvelles dispositions sont prévues dans les nouvelles règles budgétaires 1987-88. On les validera au cours de l'année.

4. CONCLUSIONS

La Fédération était déterminée, après la tenue des Etats généraux, à assumer un suivi à ce vaste forum de réflexion sur la qualité de l'éducation. Elle s'est immédiatement appliquée à cerner les principales problématiques mises en relief et les orientations suggérées et, malgré un certain essoufflement des gens dont on avait déjà exigé beaucoup de temps et d'énergies pour la démarche des Etats généraux, elle a invité les régions à s'associer à une nouvelle démarche pour tenter cette fois d'identifier sans tarder des actions correctrices pour essayer de remédier aux problèmes constatés.

Malgré un peu de lassitude, bien compréhensible dans les circonstances, la volonté de tout le monde que les Etats généraux aient des suites a pu être constatée et des centaines de personnes ont pu être mobilisées pour poursuivre la réflexion et rechercher des solutions aux problèmes mis en évidence.

Au terme de cette opération, on dispose d'un répertoire de suggestions d'actions dont la responsabilité d'y donner suite repose, pour un certain nombre d'entre elles, sur les milieux locaux et régionaux, et, pour d'autres, sur les organismes oeuvrant au niveau provincial. De ces dernières, la Fédération a retenu un certain nombre de priorités et

tenté de définir un peu plus concrètement les modalités de leur mise en oeuvre.

Plusieurs suggestions des régions ont été retenues comme telles, d'autres ont dû être réajustées pour les rendre plus conformes aux orientations de base de la Fédération. Ainsi, dans les rapports des régions, on constatait souvent une tendance à s'en remettre au MEQ pour corriger les situations problématiques. Or, il nous semble qu'il serait certainement possible que les commissions scolaires exploitent davantage les latitudes qu'elles ont et l'expertise de leurs propres ressources humaines. Par exemple, on attend du MEQ qu'il multiplie les contrôles pour vérifier les apprentissages des élèves, qu'il y en ait après chaque cycle du primaire et du secondaire, et qu'il les étendent à un plus grand nombre de matières.

Les membres du conseil d'administration de la Fédération sont d'accord avec des contrôles plus nombreux, mais ils ne sont pas convaincus qu'ils doivent nécessairement être appliqués par le MEQ; on souhaiterait davantage d'initiatives en ce domaine par les milieux locaux et régionaux pour développer des mesures d'évaluation plus adaptées et tout aussi efficaces, croit-on. Cette orientation serait ainsi plus cohérente avec nos réclamations répétées de responsabilisation des commissions scolaires.

L'opération que nous avons menée cette année n'était pas facile, mais on peut la considérer comme un succès car en plus de fournir à la Fédération, aux régions et aux commissions scolaires un riche répertoire de suggestions d'actions pour remédier à divers problèmes en éducation, nous connaissons mieux les attentes de nos membres et des agents de leurs milieux et, surtout, nous avons réussi à maintenir l'intérêt d'une grande quantité de personnes pour poursuivre l'oeuvre d'amélioration de la qualité de l'éducation dans le secteur public d'enseignement.